

# JOURNAL DE LYON

Vente en gros : 41, rue Centrale, 41.

Administration et Rédaction : rue de l'Hôtel-de-Ville, 41.

Vente au numéro : rue de l'Hôtel-de-Ville, 78.

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

## NOUVELLES DU JOUR

12 février.

Nous ne sommes encore que fort incomplètement renseignés sur les affaires d'Espagne. Il paraît se confirmer cependant que la résolution du roi Amédée d'abdiquer la couronne est définitive, et que toutes les représentations qui lui ont été adressées par le ministère Zorilla sont démenties sans effet.

Telle est du moins l'impression qui se dégage des télogrammes qui nous ont été transmis par l'agence Havas et des informations de sources diverses que l'on trouvera résumées plus loin.

C'est le 8 février que le roi informa, pour la première fois, le chef du cabinet de ses intentions bien arrêtées, en le priaient d'en donner connaissance au conseil. Le bruit de l'abdication du roi arriva bien vite au congrès qui, sur la proposition d'un de ses membres, a nommé hier une commission de permanence composée du président de la chambre et de cinquante députés désignés par celui-ci. Le rôle de cette commission a été, jusqu'à présent, d'attendre la communication officielle du grave événement qui vient de se produire, communication qui devait avoir lieu hier, suivant une première dépêche et que, suivant une autre, on n'attendait que pour aujourd'hui 12.

Une nouvelle, confirmant ces dernières indications, ne nous est parvenue, à l'heure où nous écrivons, et, si nous mentionnions encore un télégramme qui a paru ce matin dans un journal de notre ville, c'est pour en rétablir le sens, qui nous paraît avoir été sensiblement altéré. Aux termes de cette dépêche, signée de deux des chefs du parti républicain en Espagne, MM. Figueras et Castellar, et adressée à M. Edgar Quinet, la proclamation de la république était déjà hier un fait accompli. Cette nouvelle est évidemment préliminaire, et la Correspondance universelle, qui reproduit la même dépêche, en donne, croyons-nous, une traduction plus exacte. « La république sera proclamée ce soir en Espagne », voilà ce qu'auraient télégraphié les députés républicains, et si cette affirmation dénote une entière confiance dans le triomphe de leur parti, elle n'indique point que déjà le Congrès ait pris aucune décision. On sait d'ailleurs que, après la constitution espagnole, l'abdication du roi doit être sanctionnée par une loi, et il paraît probable, hier encore, que les Cortés, avant de déclarer le trône vacant, inviteraient respectueusement — au moins pour la forme — le roi Amédée à revenir sur sa détermination. Ces formalités amèneront d'inévitables lenteurs, et peut-être des complications redoutables surgiront-elles au dernier moment.

La plupart des journaux s'occupent aujourd'hui des causes qui ont pu hâter un dénouement, des longs prévus, et tous reconnaissent l'impossibilité matérielle et morale où se trouvait le fils de Victor-Emmanuel de prolonger, avec quelque chance de succès, la périlleuse expérience à laquelle il s'était laissé entraîner.

L'affaire du général Hidalgo et la démission en masse des officiers d'artillerie ont bien pu accélérer la crise ; mais, ainsi que nous le disions hier, la division profonde, qui existe dans les régions politiques de l'Espagne, condamne d'avance à une chute inévitable tout gouvernement fondé sur les bases fragiles d'une royauté constitutionnelle.

Le roi se sera-t-il laissé convaincre par ses ministres, et sera-t-il tenté de demeurer encore à son poste ? Quelques-uns ne croient pas la chose impossible. Mais, dans ce cas, entre quelles mains pourrait aller le pouvoir ?

« Quelque parti que le roi appelle à gouverner en son nom, dit très-justement le Temps, ce parti aura toujours à combattre tous les autres, et à les combattre partout, les uns dans le Congrès, dans le palais même, dans les administrations, les autres dans les montagnes et dans les rues des grandes villes républiques. Et dans cette vie de combats incessants, aucun ne pourra commencer l'application d'un seul des articles de son programme, sans fournir aussitôt à ses ennemis réalisées une occasion pour une attaque si forte, que, réduit à ses propres ressources, il lui sera impossible de résister. »

Telle est, en effet, l'exacte vérité sur la si-

tuation de l'Espagne, et c'est peut-être de l'exécès même du mal que sortira le remède ; mais au prix de quels sacrifices ! nul ne saurait le prévoir.

Nous reproduisons plus loin le compte-rendu de la séance tenue par le centre Périer, — comme il est convenu d'appeler aujourd'hui les dissidents de l'ancien centre gauche, — à la suite du vote de la commission des Trente. On lira avec intérêt le discours prononcé par le chef de ce groupe, lequel, on s'en souvient, ne s'était séparé du centre gauche que pour se rapprocher du centre droit. Son attitude actuelle emprunte à cette circonstance même un caractère particulièrement significatif, et les remaniements, décernés par la réunion à ceux de ses membres qui ont voté avec la minorité de la commission des Trente, apportent une force nouvelle à la situation du gouvernement, dont les dispositions restent, d'ailleurs, entourées de quelque mystère. Mais, nous l'avons déjà fait observer, que la commission des Trente viene à résistance par l'organe de son rapporteur, qu'il résiste à outrance, comme le lui conseillent certains journaux de droite, le grand jour du débat public fera rentrer dans l'ombre tous les chimériques projets des monarchistes de l'Assemblée. La majorité du 29 novembre n'est pas désagrégée, comme on pourrait s'en flatter dans quelques cercles parlementaires, et c'est précisément une preuve de cette cohérence si nécessaire à l'avenir du pays que nous relevons dans les résolutions prises par le centre Périer.

On a vu, par notre dépêche du matin, que l'Assemblée a rejeté le projet de loi relatif au compte-rendu obligatoire. MM. d'Abboville et consorts en ont été pour leurs peines, et la Chambre a refusé de revenir, sur ce point, aux anciens errements de l'empire. Cependant 293 voix ont affirmé la « coalition », dont parlait l'autre jour M. Bethmont, un grand scandale de quelques-uns des ses collègues, et, si les bonapartistes continuent à bien voter, s'ils appuient les légitimistes lors de la discussion du projet des Trente, on leur rendra même bon office quand viendra le fameux *dixième samedi après ce vote*. Mais donnant et, c'est, assure-t-on, pour tenir à 12 voix et M. Thiers et M. Rouhet que la droite a accepté la formule originale de l'ordre du jour présenté par M. Baragnon. « Si le gouvernement s'arrange avec la commission, les coalisés ménageront le gouvernement ; si, au contraire, le gouvernement résiste, on aura toute prête une grosse accusation d'arbitraire et d'ilégalité. »

Nous verrons bien.

Il est peu de rois, sauf erreur, qui aient régné un aussi court espace de temps que S. M. Amédée I, souverain constitutionnel de toutes les Espagnes ; il en est peu qui aient vu se conjurer contre eux plus de difficultés, plus de passions, plus d'impossibilités ; mais il en est peu aussi, ce nous semble, qui un chao aussi inextricable, d'une paire confusion et d'un gâchis si absolu, soient sortis d'une façon plus digne, nous dirions volontiers, plus honnête et plus naturelle.

Voici en effet un roi, laborieusement cherché par un peuple empêché de se gouverner, difficilement trouvé, accepté enfin par la lassitude universelle. Il prend possession d'un trône que les pouvoirs réguliers du pays lui offrent dans toutes les formes voulues. Il entre en fonctions, le cœur rempli des meilleures intentions, se promettant de faire de toutes les Espagnes un Eldorado de conciliation, de paix, de bonheur intérieur. Il se dit, et on lui répète, qu'étranger à tous les partis, il réussira mieux que quiconque à les grouper tous autour d'un commun drapeau national. Il croit à cette chimère, et le voilà conduisant sa nef, où il a embarqué avec lui les radicaux et les conservateurs, les progressistes et les répu-

blicains, et Serrano, et Topete, et Zorilla, et Castellar, et tous les grands noms d'Espagne.

Mais quoi ! l'accalmie n'a duré qu'une heure. La chimère de la pacification s'est évanoüie, siège née. Aux paroles de conciliation, répondent des coups de fusil ; les ministères tombent les uns sur les autres comme capucins de cartes ; le fpays est-il avec les Cortés ? les cabinets sont-ils avec le roi ? Qui pourrait le dire ? Des difficultés surgissent de tous côtés, à tout propos et hors, de tout propos. La nation tout entière semble en proie à une sorte d'émiettement. Les services publics ne fonctionnent plus ; on se met en grève partout et contre tout ; chemins de fer, postes, télégraphe, tout se désagrège ; et en dernier lieu, le plus singulier de tous les romans castillans ! MM. les officiers d'artillerie font remise au roi, très-courtisolement, des batteries qu'ils commandaient, se déclarant offensés par un avancement accordé à certain général !

Dans ce désarroi universel, que fait le roi ? Un autre eut tenté un coup d'Etat peut-être ; dans un pays tourmenté comme l'est l'Espagne, les éléments de ce coup d'Etat ne font jamais défaut à un aventurier hardi et habile.

Celui-ci, tout au contraire, avec je ne sais quelle bonhomie, assez fine et italienne au demeurant, s'adresse aux députés de son pays d'adoption, et, fort tranquillement, comme un bourgeois de comédie, leur dit :

« Mes bons amis, j'estime que l'expérience a assez duré et ne me sens pas le goût de la poursuivre. Je crois naïvement pouvoir faire votre bonheur — et le mien, et j'y ai mis, croyez-le ! tout ce que je possède d'ardeur et d'énergie. Eh bien ! je reconnaissais aujourd'hui qu'avec la meilleure volonté, je ne puis rien pour vous. Laissez-moi m'en aller comme je suis venu ; voici votre couronne et votre sceptre et votre main de justice, symbole signifiant en ce pays ! Je garderai toujours le souvenir des jours étranges que nous avons vécus ensemble, mais m'est avis qu'en coulerai de plus doux chez moi. »

Et, sur ce, notre petit roi demande la permission de tirer un coup de chapeau à l'assistance. Car, notez qu'il ne s'en ira que sur autorisation expresse de ses Espagnols ; ainsi le vent la constitution.

Le laissera-t-on partir ? Comment le refond-on ? et comment l'Espagne, qui nous a donné tant de romans et de comédies, fournit-elle aux poètes de l'avenir le sujet réjouissant d'un drame nouveau du *Monarque malgré lui* ? On plottut cette nation n'en finira-t-elle pas par elle aurait dû commencer ? Ayant trop de princes pour se faire un roi, ne se décidera-t-elle pas à rester en république purement et simplement ? C'est ce qu'elle devra faire, si elle réussit à ce qu'il conviendra.

Le régime sera instauré par l'ordre de la commission des Trente.

Le président a répondu qu'il se maintiendrait non seulement sur le terrain du message, mais encore sur celui de ses deux derniers discours à la commission.

« En tous cas si conflit il y a, a ajouté M. Thiers, et j'espere encore qu'il sera évité, je m'en tiendrai aux concessions que j'ai faites. Le gouvernement tout entier me soutiendra et j'espère que la Chambre suivra cet exemple. »

Tout dépend donc du rapport.

Hier soir, réception brillante après le dîner. Beaucoup de députés centre gauche et centre droit. On y commentait le discours de M. Casimir Périer au centre mixte.

On n'a pas encore à la présidence des nouvelles définitives du roi d'Espagne. Toutefois on croit qu'Amédée I<sup>e</sup> a abdiqué dans la journée d'hier. Une régence serait instituée jusqu'à ce que le pays ait choisi la forme de gouvernement qui lui conviendra.

Il est probable qu'après avoir tant tenu de la monarchie, les Espagnols vont choisir la république. C'est ce qu'ils auraient dû faire il y a longtemps.

On a repris hier soir *Marion Delorme*, de Victor Hugo, au Théâtre-Français. Cette réprise était tout un événement littéraire.

Aussi la foule se pressait-elle depuis huit jours pour retenir des places. Hier on a payé 10 francs pour une fauteuil de troisième galerie 25 francs, et une loge 400 francs.

ra aux insurgés qu'il ne demandait qu'une chose, de s'en aller et qu'on lui donnât le temps de faire sa malle ; et de certain roi de Danemark qui, dans les mêmes circonstances, monta à son balcon et dit à son peuple irrité : « Je suis plus républicain qu'aucun de vous ; si vous le voulez bien, je vais abdiquer et tous ensemble nous proclamerons la république ! »

Mal à propos, l'abdication n'a duré qu'une heure. La chimère de la pacification s'est évanoüie, siège née. Aux paroles de conciliation, répondent des coups de fusil ; les ministères tombent les uns sur les autres comme capucins de cartes ; le fpays est-il avec les Cortés ? les cabinets sont-ils avec le roi ? Qui pourrait le dire ? Des difficultés surgissent de tous côtés, à tout propos et hors, de tout propos. La nation tout entière semble en proie à une sorte d'émiettement. Les services publics ne fonctionnent plus ; on se met en grève partout et contre tout ; chemins de fer, postes, télégraphe, tout se désagrège ; et en dernier lieu, le plus singulier de tous les romans castillans ! MM. les officiers d'artillerie font remise au roi, très-courtisolement, des batteries qu'ils commandaient, se déclarant offensés par un avancement accordé à certain général !

En présence de ce nouveau fait, le roi, pourtant plus rester solidaire d'actes qui répugnaient à sa conscience, et voyant les Cortés disposer à approuver toutes les mesures du cabinet Zorilla, prit définitivement la résolution d'abdiquer plutôt que de recourir à un coup d'Etat et d'être une nouvelle cause de troubles dans un pays où il lui eût été doux d'apporter le calme et la prospérité, mais aussi qu'il ne voulait pas s'imposer.

« Toutefois, d'après la constitution espagnole, le roi ne peut abdiquer sans l'autorisation des Cortés, lesquelles ont dû discuter hier soir le message royal. »

« Signé : CASTELAR, FIGUERAS. »

M. Figueras est un avocat de talent et M. Castelar, quoique fort jeune, est un homme vraiment très-populaire dans la péninsule.

Cette dépêche jette quelque émotion parmi les députés. On attend avec curiosité les détails qui ne manqueront pas demain ou après-demain.

L'Agence Havas annonçait hier que M. Cantonet, le préfet de Lyon, était retourné à son poste. Or, ce matin, M. Cantonet a été entendu, ainsi que M. de Gouard, par la commission de décentralisation. Le secret le plus absolument gardé par les membres de la commission. Tout ce que l'on sait, c'est que la commission n'a pris aucune décision.

On s'entretenait aussi à Madrid de divers incidents regrettables auxquels avait donné lieu le baptême de l'infant. Ainsi, au dîner de gala, l'ambassadeur d'Autriche ne serait qu'un prétexte. Le corps de l'artillerie, reçut dans les rangs de la noblesse ou de la haute bourgeoisie, a vu avec un déplaisir marqué l'avènement au trône d'un prince de la maison de Savoie et il n'attendait qu'une occasion pour le renverser. Le roi parviendrait-il à sacrifier Hidalgo qu'il est plus que probable que cet acte ne parviendrait pas à lui conquérir les sympathies des officiers d'artillerie.

On s'entretenait aussi à Madrid de divers incidents regrettables auxquels avait donné lieu le baptême de l'infant. Ainsi, au dîner de gala, l'ambassadeur d'Autriche ne serait qu'un prétexte. Le corps de l'artillerie, reçut dans les rangs de la noblesse ou de la haute bourgeoisie, a vu avec un déplaisir marqué l'avènement au trône d'un prince de la maison de Savoie et il n'attendait qu'une occasion pour le renverser. Le roi parviendrait-il à sacrifier Hidalgo qu'il est plus que probable que cet acte ne parviendrait pas à lui conquérir les sympathies des officiers d'artillerie.

On s'entretenait aussi à Madrid de divers incidents regrettables auxquels avait donné lieu le baptême de l'infant. Ainsi, au dîner de gala, l'ambassadeur d'Autriche ne serait qu'un prétexte. Le corps de l'artillerie, reçut dans les rangs de la noblesse ou de la haute bourgeoisie, a vu avec un déplaisir marqué l'avènement au trône d'un prince de la maison de Savoie et il n'attendait qu'une occasion pour le renverser. Le roi parviendrait-il à sacrifier Hidalgo qu'il est plus que probable que cet acte ne parviendrait pas à lui conquérir les sympathies des officiers d'artillerie.

On s'entretenait aussi à Madrid de divers incidents regrettables auxquels avait donné lieu le baptême de l'infant. Ainsi, au dîner de gala, l'ambassadeur d'Autriche ne serait qu'un prétexte. Le corps de l'artillerie, reçut dans les rangs de la noblesse ou de la haute bourgeoisie, a vu avec un déplaisir marqué l'avènement au trône d'un prince de la maison de Savoie et il n'attendait qu'une occasion pour le renverser. Le roi parviendrait-il à sacrifier Hidalgo qu'il est plus que probable que cet acte ne parviendrait pas à lui conquérir les sympathies des officiers d'artillerie.

On s'entretenait aussi à Madrid de divers incidents regrettables auxquels avait donné lieu le baptême de l'infant. Ainsi, au dîner de gala, l'ambassadeur d'Autriche ne serait qu'un prétexte. Le corps de l'artillerie, reçut dans les rangs de la noblesse ou de la haute bourgeoisie, a vu avec un déplaisir marqué l'avènement au trône d'un prince de la maison de Savoie et il n'attendait qu'une occasion pour le renverser. Le roi parviendrait-il à sacrifier Hidalgo qu'il est plus que probable que cet acte ne parviendrait pas à lui conquérir les sympathies des officiers d'artillerie.

On s'entretenait aussi à Madrid de divers incidents regrettables auxquels avait donné lieu le baptême de l'infant. Ainsi, au dîner de gala, l'ambassadeur d'Autriche ne serait qu'un prétexte. Le corps de l'artillerie, reçut dans les rangs de la noblesse ou de la haute bourgeoisie, a vu avec un déplaisir marqué l'avènement au trône d'un prince de la maison de Savoie et il n'attendait qu'une occasion pour le renverser. Le roi parviendrait-il à sacrifier Hidalgo qu'il est plus que probable que cet acte ne parviendrait pas à lui conquérir les sympathies des officiers d'artillerie.

On s'entretenait aussi à Madrid de divers incidents regrettables auxquels avait donné lieu le baptême de l'infant. Ainsi, au dîner de gala, l'ambassadeur d'Autriche ne serait qu'un prétexte. Le corps de l'artillerie, reçut dans les rangs de la noblesse ou de la haute bourgeoisie, a vu avec un déplaisir marqué l'avènement au trône d'un prince de la maison de Savoie et il n'attendait qu'une occasion pour le renverser. Le roi parviendrait-il à sacrifier Hidalgo qu'il est plus que probable que cet acte ne parviendrait pas à lui conquérir les sympathies des officiers d'artillerie.

On s'entretenait aussi à Madrid de divers incidents regrettables auxquels avait donné lieu le baptême de l'infant. Ainsi, au dîner de gala, l'ambassadeur d'Autriche ne serait qu'un prétexte. Le corps de l'artillerie, reçut dans les rangs de la noblesse ou de la haute bourgeoisie, a vu avec un déplaisir marqué l'avènement au trône d'un prince de la maison de Savoie et il n'attendait qu'une occasion pour le renverser. Le roi parviendrait-il à sacrifier Hidalgo qu'il est plus que probable que cet acte ne parviendrait pas à lui conquérir les sympathies des officiers d'artillerie.

On s'entretenait aussi à Madrid de divers incidents regrettables auxquels avait donné lieu le baptême de l'infant. Ainsi, au dîner de gala, l'ambassadeur d'Autriche ne serait qu'un prétexte. Le corps de l'artillerie, reçut dans les rangs de la noblesse ou de la haute bourgeoisie, a vu avec un déplaisir marqué l'avènement au trône d'un prince de la maison de Savoie et il n'attendait qu'une occasion pour le renverser. Le roi parviendrait-il à sacrifier Hidalgo qu'il est plus que probable que cet acte ne parviendrait pas à lui conquérir les sympathies des officiers d'artillerie.

On s'entretenait aussi à Madrid de divers incidents regrettables auxquels avait donné lieu le baptême de l'infant. Ainsi, au dîner de gala, l'ambassadeur d'Autriche ne serait qu'un prétexte. Le corps de l'artillerie, reçut dans les rangs de la noblesse ou de la haute bourgeoisie, a vu avec un déplaisir marqué l'avènement au trône d'un prince de la maison de Savoie et il n'attendait qu'une occasion pour le renverser. Le roi parviendrait-il à sacrifier Hidalgo qu'il est plus que probable que cet acte ne parviendrait pas à lui conquérir les sympathies des officiers d'artillerie

Que cette abdication soit autorisée ou non par les Cortès, le roi paraît très-décidé à mettre son projet à exécution, et on assure qu'il fait déjà tous ses préparatifs de départ.

M. l'ambassadeur d'Espagne s'est rendu hier même, à deux heures, auprès de M. Thiers, et lui a communiqué la nouvelle officielle des graves événements que nous venons de relater.

La veille, il avait passé dans la soirée sept députés à son gouvernement avant de recevoir une réponse. Ce n'est que dans la nuit qu'il a enfin reçu la confirmation officielle des nouvelles alarmantes qui circulaient dans le public.

Le cabinet Zorilla avait voulu tenir l'affaire secrète dans l'espoir de faire revenir le roi sur sa décision. Rien n'a été fait et Sa Majesté a persisté à envoyer son message au président des Cortes.

## MARION DELORME

Paris, 11 février.

L'abdication du roi d'Espagne, le rapport du duc de Broglie et autres questions de grosse politique avaient cédé le pas hier soir à la reprise de *Marion Delorme* : la petite bourse du passage de l'Opéra était venue de ses spectaculaires ordinaires, que la neige aurait du reste dispersés d'assez bonne heure. Vous ne sauriez vous imaginer à quel point la résurrection de ce drame, que les lettres considèrent comme le chef-d'œuvre de Victor Hugo, avait excité la curiosité, la passion du public. Le contrôle du Théâtre-Français était assiégé dès 7 heures 1/2 par des sollicitaires avides qui faisaient valoir toutes sortes de services et de bonnes relations pour enlever le plus misérable des stratagèmes dans le plus obscur des couloirs.

La salle est des plus brillantes en célébrations littéraires, politiques, de théâtre... de bonheur. Vous trouverez l'énumération des étoiles des deux sexes dans les journaux spéciaux : je me contente de vous citer, pour ma part, M. de Gouraud, M. Jules Simon, M. Léon Say, M. Calmon, puis M. Cuiviller-Fleury, et les deux princes d'Orléans députés. L'orchestre, le parterre et les étages les plus élevés n'ont paru garnis d'ingolâtres dont les bons sentiments ne sont pas douteux, mais qui ont manqué de zèle ; il n'avait pas une entente suffisante et, d'autre part, sauf deux ou trois passages, l'appaudissement ne s'imposait pas avec cette force indiscutable, spontanée, qui crée l'enthousiasme. On admirait les beaux vêtements, les grands sentiments dans leur ensemble, mais sans être spécialement emporté par telle ou telle tirade, tel ou tel cri.

Je dois vous dire aussi, pour être un narrateur complet, que les amis et exécutives littéraires de Victor Hugo se plaignaient du petit nombre de billets que l'administration du Théâtre-Français avaient mis à leur disposition ; ils demandaient 900 places, soit la moitié de la salle, ils n'en ont eu que 300. Il paraît que 300 admirateurs déterminés ne suffisent pas, suivant ces messieurs, à entraîner une salle ; j'avoue que cette explication me laisse incrédule : on ne me persuadera pas que 300 paires de battoirs bien constitués soient impuissants à rompre la glace la plus solide. J'en reviens à ma première idée : les battoirs ont failli, les battoirs ont été au-dessous de leur mandat. C'est ce que je disais après le second acte à un ami de la famille qui me parlait d'une prétendue conspiration du silence organisée... devinez par qui ? — Par le directeur du Théâtre-Français, M. Perrin. — Mais quel intérêt voulez-vous que M. Perrin trouve à empêcher le succès de la pièce, puisqu'il la monte ? — Ah ! mon cher, Perrin est un ancien bonapartiste ; il a tous ses amis, toutes ses relations dans ce monde-là, et toute la salle est en peuplée. Pour le coup, les bras me sont tombés.

La vérité est qu'on s'intéressait très vivement à la pièce, et qu'on applaudissait fort sincèrement et de bon cœur, quand l'occasion s'en présentait ; seulement il n'y avait pas cet enthousiasme épique que c'était de mise en 1831, en plein romantisme, mais qui n'est plus dans nos mœurs. On ne se pâme pas aujourd'hui, mais on se bat pour un beau vers, ou le goûte avec tranquillité, et il me semble que la gloire de Victor Hugo n'a rien à y perdre.

Toutefois les sentiments ont vieilli : ils sont trop de 1830, non que je veuille les obliger à se soumettre à la mode de 1873, au contraire, je les voudrais un peu plus Louis XIII, de l'époque, comme on dit à la salle des ventes.

Les romantiques qui avaient voulu démolir la convention, ne sont arrivés souvent qu'à raffinement et à la subtilité : Racine est classique si l'on veut, mais Moléne est surtout et tout humain, c'est-à-dire éternellement jeune.

L'article 3 exige une modification que je vous propose de réclamer, si le gouvernement ne la demande pas.

La délibération spéciale exigée du conseil des ministres ne peut être obligatoirement préalable.

Le gouvernement ne saurait effectivement pas toujours prévoir à l'avance ce qui sortira d'une interprétation qui peut être inopinément étendue ou détournée de l'objet apparent. Il ne lui est nullement possible de prévoir aussi quelques incidents naissant de la discussion d'une pétition.

Cette disposition, suffisamment claire déjà, avait été rendue plus claire encore au moment de la discussion publique. Un membre de l'Assemblée s'était levé et avait demandé à la commission des tarifs si elle entendait que les matières premières comprises dans le tarif général de la douane joignaient au bénéfice de cette disposition, aussi bien que les matières dénommées dans les tarifs conventionnels résultant des traités de commerce. A quoi il fut répondu par la commission qu'il n'y avait aucune distinction à établir entre les tarifs généraux et les tarifs conventionnels, qu'aucune équivaut n'était possible et que la question posée ne comprenait même pas. Cette réponse n'était, du reste, que la confirmation d'une déclaration faite peu de jours auparavant, dans la séance du 19 juillet, par M. le président de la République, à savoir que les cotonnades françaises, par exemple, augmentant dans une certaine proportion par suite de taxe mise à l'entrée sur le tonnage, les cotonnades anglaises devraient subir la même augmentation et payer sur le produit fabriqué le droit qu'elles n'auraient pas payé sur la matière première.

Qu'est-il arrivé depuis ? Malgré le texte précis de la loi, et en dépit de ces déclarations réitérées, un décret est intervenu le 18 août avec la prétention de soumettre immédiatement aux taxes indiquées par la commission des tarifs un certain nombre de matières premières, telles que les bois communs, les bois d'ébénisterie, les minerais d'argent et de platine, les pelleries brutes, les poils, les résines exotiques, etc.

Ce qui est absolument inadmissible, c'est l'extension que la commission propose qu'on donne à ses pouvoirs et à la durée que les usages parlementaires, le bon sens, le respect même des droits de l'Assemblée assignent à toute commission, quel que soit son titre, quel que soit son objet.

A cet égard, vous penserez, comme moi, que notre résistance doit être absolue. Il importe que l'Assemblée garde la plénitude de son droit et de sa liberté.

### Entrevue du bureau de la gauche avec M. Thiers.

Le bureau et le comité de direction de la gauche républicaine, composés de MM. Fourcand, Le Royer, Charles Rolland, Carnot père, Guichard, Faye, Riondel, Sadi-Carnot, Jozon, se sont rendus hier soir chez M. Thiers.

M. Fourcand et ses collègues ont exposé à M. le président de la République que la gauche républicaine, confiante dans son patriotisme, dans sa loyauté, dans son grand sens politique, était prête à soutenir le gouvernement comme elle n'a cessé de le faire depuis deux ans.

Ils ont ajouté que si le cabinet, dans un esprit de conciliation louable en lui-même, se laissait aller à des concessions exagérées sur

la clémence, qui est un des plus beaux passages du rôle de Nangis. Les amis de la famille Hugo et du *Rappel* voulraient, en un mot, provoquer une manifestation pour l'annistie. Ils ont battu des mains, en effet, et avec un parti pris évident ; mais je dois dire, malgré l'assertion de quelques feuilles radicales de ce matin, qu'ils ont été peu compris et peu suivis ; les trois quarts de la salle ne savaient pas, d'ailleurs, de quoi il s'agissait. Puis, franchement, est-ce bien au théâtre qu'il faut venir manifester ? Je suis de ceux qui croient à la possibilité et à l'utilité de la clémence en ce moment, mais je vous assure que ce n'est pas au Théâtre-Français que j'irais mesurer mes arguments, attendu que le même Théâtre-Français pourrait m'en donner la force dans le sens de la rigueur. D'ailleurs, la manœuvre est maladroite, attendu que les manifestants restent toujours en minorité, les indifférents formant en général la majorité partie des auditoires de théâtre.

Laissons donc la politique dans le journal ou au cercle, et allons au théâtre pour être amusés ou pour être émus, ce qui n'est pas déjà si facile, à voir le peu de pièces qui réussissent franchement.

Pour vous donner mon impression finale, je crois que *Marion Delorme* n'aura pas les succès du *Ruy-Blas* et encore moins le succès d'*Hernani*, malgré l'admiration qu'elle suscite à son apparition il y a plus de quarante ans ; pour ma part, je trouve *Ruy-Blas* plus scénique et *Hernani* d'un intérêt plus vivant et plus soutenu.

### Discours de M. Casimir Périer.

Nous détachons du compte-rendu le discours prononcé lundi par M. Casimir Périer, dans la réunion qu'il présida.

Voici en quelques termes l'honorables représentants adressant au *Progrès de l'Est* :

Versailles, le 7 février 1873.

Monsieur le rédacteur,

Les journaux royalistes de notre département nous reprochent de nous être abstenus de voter sur l'amendement Paris. — Ils mettent en doute notre franchise politique, affirmant que nous n'avons ni l'audace de l'avenir, ni le courage du blâme. À les entendre, nous sommes les plus dangereux des radicaux, car nous sommes des complaçants capables d'enrichissement et de faiblesse envers les doctrinaires d'un parti que nous déracinons au fond du cœur.

Nous répondons avec notre honorable collègue, M. Varro : « Que nous n'avons pas attendu deux ans pour réprocher à nos amis de voter sur l'amendement Paris, — qu'il y a un mince courage à venir, aujourd'hui, à propos des marchés, protester contre un drapé qui a été abattu, — que je y viens moi, dans les murs de Paris ; — qu'il y ait été aussi logique et plus opportun de répudier en même temps un autre drapé non moins détesté, le drapé blanc, cettareuse insignie de la guerre civile, cet autre insigne de la négociation de la souveraineté nationale et du suffrage universel. »

En un mot, notre drapé est le drapé national, le drapé tricolore de la première République, et nous éprouvons la même horreur pour tous les emblèmes de terreur rouge ou orange.

Si nous nous sommes abstenus de voter, c'est précisément parce que nous savons résister à la faiblesse et aux entraînements.

Nous avions à nous prononcer sur des dispositions qui n'avaient point été commises. Prévoyant notre verdict, nos adversaires ont passionné le débat et mêlé la politique à une question de justice ; on a voulu transformer l'Assemblée en Convention ; nous y sommes refusés.

Nous croyons avoir agi avec sagesse et nous espérons que, reconnaissant, les journaux royalistes ne se laisseront plus aller à des attaques inspirées par la passion et l'esprit de parti.

Veillez, monsieur le rédacteur, agréer l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Les députés de Meurthe-et-Moselle, Berlet, Latifice, Deschamps, Ancelon, Bamberger, Viox, Claude, Brice.

### L'impôt sur les matières premières et les droits compensatoires

L'*Union industrielle* reçoit une lettre de M. Warnier, député de la Marne, qui nous en somme certain, intéressera au plus haut point le commerce de notre ville. Nous la publions intégralement :

Monsieur le directeur,

L'Assemblée nationale a été saisie il y a quelques jours d'un projet de loi qui a passé inaperçu, malgré son importance, au milieu de la tempête dont les marchés conchus pendant la guerre ont été le prétexte. Ce projet, il faut le reconnaître, n'a pas le don d'émoirer les passions ; mais il touche à l'intérêt général aussi bien qu'à des intérêts particuliers fort sérieux, et mérite, à ce titre, d'être retenu un instant l'attention.

On se rappelle que l'Assemblée, après avoir repoussé une dernière fois tout impôt sur les matières premières brutes, avait décidé peu de jours après, par une inconséquence bizarre, qu'une commission serait chargée de préparer les tarifs de douane applicables éventuellement à ces mêmes matières dont elle venait de voter en principe l'affranchissement.

Attendons le rapport, attendons les communications qui peuvent encore s'échanger entre la commission et le gouvernement. Toutefois, il est dès aujourd'hui plusieurs points sur lesquels nous pouvons nettement exprimer notre avis.

En ce qui concerne les deux premiers articles du projet de la commission, je me borne à dire que ce n'est point ainsi que j'entends que la part de responsabilité fut faite aux dépôts du propriétaire exécutif.

La critique et le développement de ma pensée me mèneraient trop loin, je pense qu'il faut céder à un ami de la famille qui me parle d'une prétendue conspiration du silence organisée... devinez par qui ? — Par le directeur du Théâtre-Français, M. Perrin. — Mais quel intérêt voulez-vous que M. Perrin trouve à empêcher le succès de la pièce, puisqu'il la monte ? — Ah ! mon cher, Perrin est un ancien bonapartiste ; il a tous ses amis, toutes ses relations dans ce monde-là, et toute la salle est en peuplée. Pour le coup, les bras me sont tombés.

La vérité est qu'on s'intéressait très vivement à la pièce, et qu'on applaudissait fort sincèrement et de bon cœur, quand l'occasion s'en présentait ; seulement il n'y avait pas cet enthousiasme épique que c'était de mise en 1831, en plein romantisme, mais qui n'est plus dans nos mœurs. On ne se pâme pas aujourd'hui, mais on se bat pour un beau vers, ou le goûte avec tranquillité, et il me semble que la gloire de Victor Hugo n'a rien à y perdre.

Toutefois les sentiments ont vieilli : ils sont trop de 1830, non que je veuille les obliger à se soumettre à la mode de 1873, au contraire, je les voudrais un peu plus Louis XIII, de l'époque, comme on dit à la salle des ventes.

Les romantiques qui avaient voulu démolir la convention, ne sont arrivés souvent qu'à raffinement et à la subtilité : Racine est classique si l'on veut, mais Moléne est surtout et tout humain, c'est-à-dire éternellement jeune.

L'article 3 exige une modification que je vous propose de réclamer, si le gouvernement ne la demande pas.

La délibération spéciale exigée du conseil des ministres ne peut être obligatoirement préalable.

Le gouvernement ne saurait effectivement pas toujours prévoir à l'avance ce qui sortira d'une interprétation qui peut être inopinément étendue ou détournée de l'objet apparent. Il ne lui est nullement possible de prévoir aussi quelques incidents naissant de la discussion d'une pétition.

Cette disposition, suffisamment claire déjà, avait été rendue plus claire encore au moment de la discussion publique. Un membre de l'Assemblée s'était levé et avait demandé à la commission des tarifs si elle entendait que les matières premières comprises dans le tarif général de la douane joignaient au bénéfice de cette disposition, aussi bien que les matières dénommées dans les tarifs conventionnels résultant des traités de commerce. A quoi il fut répondu par la commission qu'il n'y avait aucune distinction à établir entre les tarifs généraux et les tarifs conventionnels, qu'aucune équivaut n'était possible et que la question posée ne comprenait même pas. Cette réponse n'était, du reste, que la confirmation d'une déclaration faite peu de jours auparavant, dans la séance du 19 juillet, par M. le président de la République, à savoir que les cotonnades françaises, par exemple, augmentant dans une certaine proportion par suite de taxe mise à l'entrée sur le tonnage, les cotonnades anglaises devraient subir la même augmentation et payer sur le produit fabriqué le droit qu'elles n'auraient pas payé sur la matière première.

Qu'est-il arrivé depuis ? Malgré le texte précis de la loi, et en dépit de ces déclarations réitérées, un décret est intervenu le 18 août avec la prétention de soumettre immédiatement aux taxes indiquées par la commission des tarifs un certain nombre de matières premières, telles que les bois communs, les bois d'ébénisterie, les minerais d'argent et de platine, les poils, les résines exotiques, etc.

Ce qui est absolument inadmissible, c'est l'extension que la commission propose qu'on donne à ses pouvoirs et à la durée que les usages parlementaires, le bon sens, le respect même des droits de l'Assemblée assignent à toute commission, quel que soit son titre, quel que soit son objet.

A cet égard, vous penserez, comme moi, que notre résistance doit être absolue. Il importe que l'Assemblée garde la plénitude de son droit et de sa liberté.

La critique et le développement de ma pensée me mèneraient trop loin, je pense qu'il faut céder à un ami de la famille qui me parle d'une prétendue conspiration du silence organisée... devinez par qui ? — Par le directeur du Théâtre-Français, M. Perrin. — Mais quel intérêt voulez-vous que M. Perrin trouve à empêcher le succès de la pièce, puisqu'il la monte ? — Ah ! mon cher, Perrin est un ancien bonapartiste ; il a tous ses amis, toutes ses relations dans ce monde-là, et toute la salle est en peuplée. Pour le coup, les bras me sont tombés.

La vérité est qu'on s'intéressait très vivement à la pièce, et qu'on applaudissait fort sincèrement et de bon cœur, quand l'occasion s'en présentait ; seulement il n'y avait pas cet enthousiasme épique que c'était de mise en 1831, en plein romantisme, mais qui n'est plus dans nos mœurs. On ne se pâme pas aujourd'hui, mais on se bat pour un beau vers, ou le goûte avec tranquillité, et il me semble que la gloire de Victor Hugo n'a rien à y perdre.

Toutefois les sentiments ont vieilli : ils sont trop de 1830, non que je veuille les obliger à se soumettre à la mode de 1873, au contraire, je les voudrais un peu plus Louis XIII, de l'époque, comme on dit à la salle des ventes.

Les romantiques qui avaient voulu démolir la convention, ne sont arrivés souvent qu'à raffinement et à la subtilité : Racine est classique si l'on veut, mais Moléne est surtout et tout humain, c'est-à-dire éternellement jeune.

L'article 3 exige une modification que je vous propose de réclamer, si le gouvernement ne la demande pas.

La délibération spéciale exigée du conseil des ministres ne peut être obligatoirement préalable.

Le gouvernement ne saurait effectivement pas toujours prévoir à l'avance ce qui sortira d'une interprétation qui peut être inopinément étendue ou détournée de l'objet apparent. Il ne lui est nullement possible de prévoir aussi quelques incidents naissant de la discussion d'une pétition.

Cette disposition, suffisamment claire déjà, avait été rendue plus claire encore au moment de la discussion publique. Un membre de l'Assemblée s'était levé et avait demandé à la commission des tarifs si elle entendait que les matières premières comprises dans le tarif général de la douane joignaient au bénéfice de cette disposition, aussi bien que les matières dénommées dans les tarifs conventionnels résultant des traités de commerce. A quoi il fut répondu par la commission qu'il n'y avait aucune distinction à établir entre les tarifs généraux et les tarifs conventionnels, qu'aucune équivaut n'était possible et que la question posée ne comprenait même pas. Cette réponse n'était, du reste, que la confirmation d'une déclaration faite peu de jours auparavant, dans la séance du 19 juillet, par M. le président de la République, à savoir que les cotonnades françaises, par exemple, augmentant dans une certaine proportion par suite de taxe mise à l'entrée sur le tonnage, les cotonnades anglaises devraient subir la même augmentation et payer sur le produit fabriqué le droit qu'elles n'auraient pas payé sur la matière première.

Depuis quelques jours, la presse se préoccupe assez vivement

cependant, cela tient précisément à ce que leurs populations ont atteint depuis bien longtemps leur niveau et sont admirablement desservies par les voies ferrées.

Examinons maintenant la relation entre le nombre de kilomètres exploités en 1872 dans chaque pays, par million d'hectares de superficie :

	Nombre de kil. par million d'hect.	pour une superficie de kil. Carré.
Belgique	1.030	29.454
Grande-Bretagne	770	313.517
Hollande	492	32.841
Allemagne	345	544.451
Suisse	338	41.418
France	334	519.832
Autriche-H.	264	622.560
Russie	224	5.282.810
Italie	218	296.013
Danemark	129	38.208
Espagne	106	507.045
Portugal	101	90.800
Suède	41	439.815
Norvège	12	317.800

Il ressort de ces données que, pendant la période de cinq années qui s'est écoulée de 1867 à 1872, la Belgique a pris le pas sur l'Angleterre; la Hollande et la Suisse ont conservé leur rang, et nous croyons que l'Allemagne qui nous dépassait à peine en 1867 a distancé la France et la laisse loin derrière elle, non seulement au point de vue absolu du nombre de kilomètres exploités, mais encore au point de vue relatif de la puissance territoriale.

Ce fait brutal mérite d'être mis en parallèle avec ce qui s'est passé dans le domaine politique; et c'est sur le terrain industriel où nous avions naguère la part si belle que doivent tendre tous nos efforts de revanche; c'est assurément la plus facile et la plus prometteuse à espérer en même temps que la plus efficace.

L'ordre de ce dernier tableau indique assez bien, du reste, toutes choses égales d'autre part, le degré de la puissance relative actuelle des diverses puissances. Après la France viennent l'Autriche, la Russie et l'Italie.

Cette dernière est presque restée stationnaire; le mauvais état de ses finances et le déclin enfantement de son unité l'expliquent; il faut dire aussi que nul pays, proportionnellement à sa surface, n'est desservi par une étendue de côtes aussi considérable.

Quelle est la pensée intime de M. l'adjoint Bouchu en cette circonstance ?

Ch'ti so ?

On nous dit que M. Vallier, fort embarrassé de savoir à qui il doit donner la direction du Grand-Théâtre pour l'année prochaine, se propose de nommer une commission spéciale parmi les habitués notables du théâtre, et de charger cette commission d'examiner les offres des compétiteurs, afin de décider la question.

Il est bon de déjouer ce petit calcul, qui, il faut le reconnaître, n'est point trop maladroit.

Le cahier des charges du théâtre, tel qu'il est proposé, offre des dangers sans nombre au directeur qui acceptera les conditions de la ville.

Ce directeur a donc de grandes chances pour perdre beaucoup d'argent, s'il en a, ou pour en faire perdre aux autres s'il n'en a pas. En cas d'éventualité fâcheuse, M. Vallier ne sera pas tenu de se décharger de la responsabilité qui lui incomberait, et de pouvoir répondre aux réclamations du public et des artistes.

Que voulez-vous ? ce n'est pas nous qui avons pris la décision ; c'est la commission composée de membres honorables de votre ville.

Il faut donc que le public sache bien d'avance que si le théâtre tombe au dernier rang des théâtres du troisième ordre, c'est parce que la municipalité refuse de faire aux directeurs des conditions convenables et possibles, et s'il se trouve parmi les notabilités lyonnaises des personnes assez imprudentes pour assumer sur elles la responsabilité que M. Vallier médite de leur donner, nous leur avions pendant cette période :

N. de kil. p. million d'hectares avgm.

1. Belgique	318
2. Autriche-Hongrie	154
3. Hollande	130
4. Russie	120
5. Grande-Bretagne	67
6. Allemagne	53
7. France	45
8. Italie	42
9. Portugal	21
10. Suisse	14
11. Espagne	9
12. Suède	6
13. Norvège	1
14. Danemark	0
(Turquie-Grec)	

Ce tableau, on le voit, concorde parfaitement, dans son ensemble, avec celui relatif à la population.

Le développement de la puissance de l'Autriche et de la Russie est prodigieux; l'Allemagne a dépassé la France, c'était déjà démontré par les chiffres précédents; après l'Italie, il y a dorénavant nous que le Portugal, la Suisse, la Norvège et le Danemark.

Il y a exception pour l'Espagne, dont le délaissé était toutefois concorde avec celui des voies ferrées, malgré des richesses naturelles considérables.

Toutes ces considérations deviendront plus rapides par l'examen du tableau ci-dessous qui représente les progrès accomplis, par chaque nation, de 1867 à 1872, en indiquant le nombre de kilomètres de chemins de fer dont elle a accru, par million d'hectares, leur étendue pendant cette période :

N. de kil. p. million d'hectares avgm.

1. Belgique	318
2. Autriche-Hongrie	154
3. Hollande	130
4. Russie	120
5. Grande-Bretagne	67
6. Allemagne	53
7. France	45
8. Italie	42
9. Portugal	21
10. Suisse	14
11. Espagne	9
12. Suède	6
13. Norvège	1
14. Danemark	0
(Turquie-Grec)	

Ce tableau, on le voit, concorde parfaitement, dans son ensemble, avec celui relatif à la population.

Le développement de la puissance de l'Autriche et de la Russie est prodigieux; l'Allemagne a dépassé la France, c'était déjà démontré par les chiffres précédents; après l'Italie, il y a dorénavant nous que le Portugal, la Suisse, la Norvège et le Danemark.

Il y a donc les peuples les plus industriels, ceux qui étaient le plus en retard qui ont fait le plus de progrès; et nous, nous sommes restés stationnaires, si nous n'avons

pas rapporté, par ses lignes ferrées, le deuxième rang, parmi toutes les nations de l'Europe; et alors nous étions distancés, et loin de la tête, nous, nous n'avons fait que perdre du temps.

Avant 1860, la France occupait, sous tous les rapports, par ses lignes ferrées, le deuxième rang, parmi toutes les nations de l'Europe; et alors nous étions distancés, et loin de la tête, nous, nous n'avons fait que perdre du temps.

Ainsi, après avoir assuré l'œuvre considérable au début, après avoir été alors environs de nos grands réseaux, nous avons à progressé, tandis que chez elles le développement des voies ferrées a suivi une marche ascendante.

C'est un fait trop peu connu, que nous avons

veillé à mettre en lumière, notre vanité nationale nous faisant toujours croire en général une situation supérieure ou tout au moins égale à celle des nations les plus favorisées des arts.

Il y a à matière à réflexions graves et l'on porte à rechercher si ce ne serait pas un indice de décadence, quelles en sont les causes et les moyens d'y remédier ? C'est ce que nous nous proposons de faire ultérieurement.

Lyon, 20 janvier 1873.

A. AUBUNIÈRES,  
ingénieur civil.

—

CHRONIQUE

M. Brunel, secrétaire général de la préfecture, vient de demander d'office les traités d'enseignement primaire qui, aujourd'hui sont dans les anciens institut de la manufacture, se trouvaient dans une singulière situation de se voir refuser le paiement par la partie qui ne les compte qui ne veut pas les reconnaître, ou qui n'a pas d'argent.

Cette affaire doit d'ailleurs être tirée au clair, il y a dorénavant nous que le conseil municipal ayant promis d'apporter toute la correspondance échangée à ce sujet à la préfecture et la mairie.

On nous dit, au dernier moment, que M. Cellier, ingénieur en chef du service municipal, vient de donner sa démission.

Nous souhaitons que M. Cellier, dont l'honneur et le talent sont notoires, et qui a ré-

alisé avec distinction la tâche délicate qui lui a été confiée, revienne sur sa décision.

Où disait-il aujourd'hui que cette détermination avait été motivée par des dissensions graves entre M. l'ingénieur municipal et M. l'adjoint chargé des services de la voirie et de l'architecture.

On prétendait, sans que nous puissions nullement contrôler l'exactitude de ces bruits, que M. l'adjoint aurait fait l'acquisition d'une machine pour l'extraction des vidanges, sur laquelle un rapport défavorable aurait été fait par M. l'ingénieur.

On disait encore que la question du transfert de l'usine à gaz de la Guillotière et celle de l'adjudication de l'enlèvement des boues, n'auraient pas été étrangères, aux dissensions signalées plus haut. On sait que M. Cellier s'est montré opposé au projet de traité relatif au transfert de l'usine, traité qui imposait à la ville le paiement d'une très-lourde indemnité.

Nous répétons que nous ne sommes ici que l'écho de bruits, assez persistants pour que nous croyions devoir les mentionner sans nous en porter en rien garants.

Nous apprenons que M. Bouchu vient de retirer sa démission devant celle de M. Cellier, qui a été acceptée par la mairie.

Nous donnerons très-prochainement les détails de cette grave affaire.

Le maire de Lyon fait mettre en adjudication le samedi 22 février courant les travaux d'enlèvement des boues et immondices déposées sur la voie publique.

La première mise en adjudication n'avait trouvé de soumissionnaire pour donner le motif de cette décision et éclairer le public sur les suites de ce décret.

Il est inutile de dire qu'on n'est pas lié par l'interprétation de loi que donne l'administration, on peut la combattre si on la trouve mauvaise et déferler la question aux tribunaux qui sont les seuls juges définitifs.

Chemin de fer de Belley. — La question du chemin de fer de Chambéry à Lyon par le mont Lépine, qui est étroitement lié à celui du chemin de fer de Belley, vient d'entrer dans une phase nouvelle. Les intérêts trouveront désormais un appui dans le président de la République.

C'est comme chemin de fer stratégique que le projet a des chances d'aboutir; et, dès lors, il est presque sûr que le chemin réclamé par Belley s'y raccordera facilement, car une des conditions exigées, nous écrit-on, est que le chemin de fer soit dans une de ses parties dominé par le fort Pierre-Châtel.

M. le marquis Costa de Beauregard, député de la Savoie, vient d'adresser à ce sujet une lettre au président de la commission permanente de ce département. Il y dit en termes fort précis l'état de la question et le résultat des démarches faites par les députés de la Savoie et deux députés de l'Ain.

D'actifs efforts sont d'ailleurs continués en vue d'assurer plus tard la construction de ce chemin qui, dans les circonstances financières actuelles, est forcément ajournée.

Les journaux suisses font de grands éloges d'un appareil destiné à mettre fin à l'ère de déraillement. Voici ce que l'on écrit à ce sujet du berger du Nouvel An.

Voici la lettre de M. le marquis Costa de Beauregard :

Versailles, 7 février 1873.

Monsieur le président de la commission départementale de la Savoie,

Il n'y a pas nécessaire, pour répondre à votre lettre du 14 janvier, d'avoir sur la question du chemin de fer de Chambéry à Lyon par Lépine une opinion sûre que le chemin réclamé par Belley soit permis d'avoir par l'autre route.

Le cahier des charges du théâtre, tel qu'il est proposé, offre des dangers sans nombre au directeur qui acceptera les conditions de la ville.

Ce directeur a donc de grandes chances pour perdre beaucoup d'argent, s'il en a, ou pour en faire perdre aux autres s'il n'en a pas.

En cas d'éventualité fâcheuse, M. Vallier ne sera pas tenu de se décharger de la responsabilité qui lui incomberait, et de pouvoir répondre aux réclamations du public et des artistes.

Que voulez-vous ? ce n'est pas nous qui avons pris la décision ; c'est la commission composée de membres honorables de votre ville.

Il faut donc que le public sache bien d'avance que si le théâtre tombe au dernier rang des théâtres du troisième ordre, c'est parce que la municipalité refuse de faire aux directeurs des conditions convenables et possibles, et s'il se trouve parmi les notabilités lyonnaises des personnes assez imprudentes pour assumer sur elles la responsabilité que M. Vallier médite de leur donner, nous leur avions pendant cette période :

N. de kil. p. million d'hectares avgm.

1. Belgique	318
2. Autriche-Hongrie	154
3. Hollande	130
4. Russie	120
5. Grande-Bretagne	67
6. Allemagne	53
7. France	45
8. Italie	42
9. Portugal	21
10. Suisse	14
11. Espagne	9
12. Suède	6
13. Norvège	1
14. Danemark	0
(Turquie-Grec)	

Ce tableau, on le voit, concorde parfaitement, dans son ensemble, avec celui relatif à la population.

Le développement de la puissance de l'Autriche et de la Russie est prodigieux; l'Allemagne a dépassé la France, c'était déjà démontré par les chiffres précédents; après l'Italie, il y a dorénavant nous que le Portugal, la Suisse, la Norvège et le Danemark.

Il y a exception pour l'Espagne, dont le délaissé était toutefois concorde avec celui des voies ferrées, malgré des richesses naturelles considérables.

Toutes ces considérations deviendront plus rapides par l'examen du tableau ci-dessous qui représente les progrès accomplis, par chaque nation, de 1867 à 1872, en indiquant le nombre de kilomètres de chemins de fer dont elle a accru, par million d'hectares, leur étendue pendant cette période :

<

# JOURNAL DE LYON

## BOURSE DE PARIS

DU 12 FÉVRIER

### DÉPÉCHE GOUVERNEMENTALE

AU COMPTANT	COURS DE CLOTURE D'HIER	HAUSSÉ	BAISSE
3 0/0...	55 45	...	...
4 1/2 %...	82 30	...	...
5 % (anc.)	87 20	...	...
5 % (nouv.)	89 30	...	...

TERME  
(DÉPÈCHE TÉLÉGRAPHIQUE)

Paris, le 12 Février 1873.

### PRIÉG. GLOTOURE

### VALEURS

55 55	3 0/0 Français....
89 42	5 0/0 Emprunt (1872)....
87 45	5 0/0 Libre (1871)....
68 35	5 0/0 Italien....
45 30	Banque de France....
82 25	Foncier estampillé....
42 22	Credit Mobilier....
70 7	Credit Lyonnais....
59 5	Société Générale....
47 2	Mobilier Espagnol....
86 1	Oriéans....
100 7	Nord....
88 8	Paris à Lyon et Médit....
76 6	Autrichiens estamp....
52 5	Autrichiens nouveaux....
40 2	Londonards....
34 6	Suez....
92 3/8	Délégués-uns....
BONS DU TRÉSOR	3 mois à 5 mois....
	6 mois à 11 mois....
	A un an....
	4 1/2 0/0

### CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

	AVIGNON, 11 février.
1 Organçins....	101 15
2 Trames....	"
3 Grèges....	102 52
3 Total....	203 67

Etude de Me V. CHAPUIS, avoué à Lyon, 44, place de Lyon.

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à Lyon du septembre, mil huit cent quatre-vingt-sept, entre les associés, nommés liquidateur de tout l'actif social et de toutes les opérations en général et les pouvoirs les plus amples à cet effet qui ont été donnés par les associés qui se sont inscrits sur la plaque de la résoquerie.

Monsieur Charles Bruny, négociant, demeurant à Lyon, rue Terme, 4.

D'autre part,

Monsieur Lucien Mayet, négociant, demeurant à Lyon, rue Sainte-Catherine, 7.

D'autre part;

Il résulte que la société en noms collectifs qui existait entre les sus-nommés, sous la raison sociale de BRUNY et MAYET, est et demeure dissoute d'un commun accord à compter du septembre mil huit cent soixante-treize.

Cette société avait été formée par acte sous seing privé, en date du premier juillet mil huit cent soixante-neuf, enregistré le trente de même mois par monsieur Rollet, qui a perdu ses droits, et publié conformément à la loi; elle avait pour but la fabrication et la vente des étoffes de soie pour parapluies et ombrelles; son siège social était à Lyon, rue des Capucines, 16, et elle avait une durée de six années, à partir du quinze aout mil huit cent soixante-neuf jusqu'au quinze aout mil huit cent soixante-quinze.

Et, par acte sous seing privé, en date du premier juillet mil huit cent soixante-douze, la société avait été prorogée pour trois nouvelles années, à compter du quinze aout mil huit cent soixante-quinze jusqu'au quinze aout mil huit cent soixante-dix-huit; cet acte

a été enregistré et publié conformément à la loi.

Monsieur Léopold Blanc, néocant à Lyon, rue Bat-d'Argent, 6, a été, d'un commun accord entre les associés, nommé liquidateur de tout l'actif social et de toutes les opérations en général et les pouvoirs les plus amples à cet effet qui ont été donnés par les associés qui se sont inscrits sur la plaque de la résoquerie.

Le dimanche seize février mil-huit cent soixante-treize, à midi, à Sainte-Poy-lès-Lyon, lieu de la Mutualité, au-devant de l'église, il sera vendu aux enchères et au comptant divers objets saisis, tels que : tables, chaises, bureau, poêle, commode, pendule, etc.

Des doubles dudit acte ont été déposés, conformément à la loi, au greffe du tribunal de commerce de Lyon et au greffe de la justice de paix du troisième canton de Lyon, le dix février mil huit cent soixante-treize.

Pour extraire,  
Signed: V. CHAPUIS.

**A VENDRE** de gré à gré, en un seul lot ou par parties détachées

**1° le Domaine d'Assieu** situé sur les communes d'Assieu, de Vergnoz, de Saint-Romain-de-Surieu et de Ville-sous-Anjou (Isère), de la contenance de soixante hectares environ, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, prés, vignes et bois.

**2° un Témoignement** de 10 hectares environ de bois tallis, près à couper, sis à Louze, commune de Ville-sous-Anjou (Isère).

Tout dépendant de la succession de M. Alfred Jacquier de Terrebase.

Il sera donné toutes facilités et sûretés pour les paiements.

S'adresser, pour visiter le domaine, à M. Piaton, qui en est le fermier.

Et pour traiter à M. Degaud, notaire à Chanas (Isère). 5019

### EFFET SPÉCIAL DE L'EAU ANATHÉRINE

POUR LES SOINS DE LA BOUCHE

contre l'ébranlement des dents, le saignement répété et les maladies des gencives.

Un emploi consécutif pendant plusieurs années de différents remèdes ne put me guérir de l'ébranlement de mes dents et du saignement de mes gencives. J'essaiai l'emploi de l'eau anathérine pour la bouche, du J.-G. POPP, médecin-dentiste de la Cour L. R. à Vienne, Begnnergasse,

et bientôt je fus complètement guéri.

Mon devoir m'oblige de recommander très-expressément ce remède à toutes les personnes atteintes de ces maladies.

Comte F.-A. BOLTY, m. p. Zurich.

**M. D' J.-G. POPP** médecindentiste à la cour impériale et royale d'Autriche, à Vienne (Stadt Bognergasse, 2).

Souffrant de violents maux de dents, j'ai voulu faire l'essai de votre remède si universellement connu, l'eau anathérine dentifrice; de suite la douleur a disparu.

Je sens de mon devoir de vous recommander à tous ceux qui souffrent des dents votre Eau anathérine.

Zara, le 1er janvier 1869.

Dr NICOL MARTINOV.

Dépot à Lyon, pharmacie Simon, 89, rue du Lyon: à Paris, chez L. Burger, 25, boulevard Bonne-Nouvelle, et maison V. Viard et Cie, parfum-chimiste,

4, rue de la Paix. 54

et à Vienne, Begnnergasse,

et bientôt je fus complètement guéri.

Mon devoir m'oblige de recommander très-expressément ce remède à toutes les personnes atteintes de ces maladies.

Comte F.-A. BOLTY, m. p. Zurich.

**M. D' J.-G. POPP** médecindentiste à la cour impériale et royale d'Autriche, à Vienne (Stadt Bognergasse, 2).

Souffrant de violents maux de dents, j'ai voulu faire l'essai de votre remède si universellement connu, l'eau anathérine dentifrice; de suite la douleur a disparu.

Je sens de mon devoir de vous recommander à tous ceux qui souffrent des dents votre Eau anathérine.

Zara, le 1er janvier 1869.

Dr NICOL MARTINOV.

Dépot à Lyon, pharmacie Simon, 89, rue du Lyon: à Paris, chez L. Burger, 25, boulevard Bonne-Nouvelle, et maison V. Viard et Cie, parfum-chimiste,

4, rue de la Paix. 54

et à Vienne, Begnnergasse,

et bientôt je fus complètement guéri.

Mon devoir m'oblige de recommander très-expressément ce remède à toutes les personnes atteintes de ces maladies.

Comte F.-A. BOLTY, m. p. Zurich.

**M. D' J.-G. POPP** médecin-dentiste à la cour impériale et royale d'Autriche, à Vienne (Stadt Bognergasse, 2).

Souffrant de violents maux de dents, j'ai voulu faire l'essai de votre remède si universellement connu, l'eau anathérine dentifrice; de suite la douleur a disparu.

Je sens de mon devoir de vous recommander à tous ceux qui souffrent des dents votre Eau anathérine.

Zara, le 1er janvier 1869.

Dr NICOL MARTINOV.

Dépot à Lyon, pharmacie Simon, 89, rue du Lyon: à Paris, chez L. Burger, 25, boulevard Bonne-Nouvelle, et maison V. Viard et Cie, parfum-chimiste,

4, rue de la Paix. 54

et à Vienne, Begnnergasse,

et bientôt je fus complètement guéri.

Mon devoir m'oblige de recommander très-expressément ce remède à toutes les personnes atteintes de ces maladies.

Comte F.-A. BOLTY, m. p. Zurich.

**M. D' J.-G. POPP** médecin-dentiste à la cour impériale et royale d'Autriche, à Vienne (Stadt Bognergasse, 2).

Souffrant de violents maux de dents, j'ai voulu faire l'essai de votre remède si universellement connu, l'eau anathérine dentifrice; de suite la douleur a disparu.

Je sens de mon devoir de vous recommander à tous ceux qui souffrent des dents votre Eau anathérine.

Zara, le 1er janvier 1869.

Dr NICOL MARTINOV.

Dépot à Lyon, pharmacie Simon, 89, rue du Lyon: à Paris, chez L. Burger, 25, boulevard Bonne-Nouvelle, et maison V. Viard et Cie, parfum-chimiste,

4, rue de la Paix. 54

et à Vienne, Begnnergasse,

et bientôt je fus complètement guéri.

Mon devoir m'oblige de recommander très-expressément ce remède à toutes les personnes atteintes de ces maladies.

Comte F.-A. BOLTY, m. p. Zurich.

**M. D' J.-G. POPP** médecin-dentiste à la cour impériale et royale d'Autriche, à Vienne (Stadt Bognergasse, 2).

Souffrant de violents maux de dents, j'ai voulu faire l'essai de votre remède si universellement connu, l'eau anathérine dentifrice; de suite la douleur a disparu.

Je sens de mon devoir de vous recommander à tous ceux qui souffrent des dents votre Eau anathérine.

Zara, le 1er janvier 1869.

Dr NICOL MARTINOV.

Dépot à Lyon, pharmacie Simon, 89, rue du Lyon: à Paris, chez L. Burger, 25, boulevard Bonne-Nouvelle, et maison V. Viard et Cie, parfum-chimiste,

4, rue de la Paix. 54

et à Vienne, Begnnergasse,

et bientôt je fus complètement guéri.

Mon devoir m'oblige de recommander très-expressément ce remède à toutes les personnes atteintes de ces maladies.

Comte F.-A. BOLTY, m. p. Zurich.

**M. D' J.-G. POPP** médecin-dentiste à la cour impériale et royale d'Autriche, à Vienne (Stadt Bognergasse, 2).

Souffrant de violents maux de dents, j'ai voulu faire l'essai de votre remède si universellement connu, l'eau anathérine dentifrice; de suite la douleur a disparu.

Je sens de mon devoir de vous recommander à tous ceux qui souffrent des dents votre Eau anathérine.

Zara, le 1er janvier 1869.

Dr NICOL MARTINOV.

Dépot à Lyon, pharmacie Simon, 89, rue du Lyon: à Paris, chez L. Burger, 25, boulevard Bonne-Nouvelle, et maison V. Viard et Cie, parfum-chimiste,

4, rue de la Paix. 54

et à V